



FORMATIONS AUX METIERS DE LA NATATION

Intitulé	Dates	Examen	Durée en heures	Tarifs*	Nombre minimum/maximum de stagiaires
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique BNSSA	Sélection élèves du CFMM : 24/03/2023 Sélection pour les extérieurs : 25/03/2023	Session 1 => 15/04/2023	½ journée	Sélections 40 €	06 / 24
	Vacances scolaires de Pâques 2023 (zone A) - Session 1 du 10 au 15/04/2023 - Session 2 du 10 au 22/04/2023	Session 2 => 22/04/2023 Session 3 => 03/06/2023	39 h à 60 h selon niveau initial	520 € ^{1,2} à 800 € ^{1,2} selon niveau en sélection	06 / 20
Formation Continue BNSSA (recyclage)	Session 1 : 21 au 22/04/2023 Session 2 : 02 au 03/06/2023	Session 1 => 22/04/2023 Session 2 => 03/06/2023	8 h	150 € 128 € ^{1,2}	04 / 20
Brevet Professionnel de l'Education Populaire et des Sport, Activités Aquatiques et de la Natation BPJEPS AAN	Date limite de dépôt des dossiers 27/02/2023			TEP et sélections 65 €	08 / 16
	TEP et sélection => 06 mars 2023 Formation 2023 De mai à décembre 2023 <i>Sous réserve de la validation de déclaration de session par la DRAJES</i>		616 h + 350 h de stage	Formation continue : 6 776 € En apprentissage*	
Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur-Sauveteur CAEP MNS	Session 1 : Du 12 au 14 juin 2023 Lieu : plage de Thonon les bains Session 2 : Du 23 au 25 octobre 2023 Lieu : CFMM de Thônes et piscine d'Ugine (73)	Session 1 => 14/06/2023 Session 2 => date à définir	18h+ 3h épreuves	250.00 € 213.00 € ^{1,2}	12 / 24

Document non contractuel susceptible de modifications. *tva non applicable art 261 4-4 a et suivants du CGI attention : nouveau tarif pour les formations 2023

*** En apprentissage :** Formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise. Aucun coût de formation pour l'apprenti.

¹ Le tarif est réduit est accordé aux élèves et étudiants du CFMM + les adhérents de l'association CFMM + les enfants et membres du personnel

² Le tarif réduit est accordé aux adhérents de la FNMNS (copie carte adhérent) uniquement pour les **CAEP MNS** et **FC BNSSA**